

« UN TOIT PARMIS LES AGES »

Convention d'accompagnement et de suivi

Générations et Cultures a pour objet de favoriser le rapprochement entre les personnes de générations et de cultures différentes, dans le respect de leur identité individuelle et collective.

Depuis 2010, Générations et Cultures anime le dispositif de cohabitation solidaire intergénérationnelle chez les particuliers « **Un Toit à Partager** », avec plus de 650 binômes créés et accompagnés.

Après l'avoir expérimenté à la demande d'un EHPAD et d'un CCAS pour ses deux résidences autonomie, Générations et Cultures anime depuis 2017 le dispositif de cohabitation solidaire intergénérationnelle « **Un Toit parmi les Ages** » qui met en relation un établissement accueillant des personnes âgées et/ou handicapées, disposant d'un espace d'habitation libre, souhaitant développer un projet intergénérationnel, avec un jeune étudiant ou professionnel souhaitant s'impliquer dans un projet collectif, à la recherche d'un logement, cela en échange d'un loyer modique et d'une relation au quotidien fondée sur la convivialité et l'échange avec les résidents.

..... a sollicité
Générations et Cultures pour accompagner la mise en place et le suivi en son sein de son projet intergénérationnel dans le cadre du dispositif « Un Toit parmi les Ages ».

Entre

.....,
situé(e)
représenté(e) par

Et

L'association **Générations et Cultures**, ayant son siège social 61 rue de la Justice à Lille, représentée par Henri Le Marois, président,

Il est convenu ce qui suit, considérant l'état d'avancement du projet de l'association (rayer les mentions inutiles) :

→ Etape 1

- Aider à la définition du projet de cohabitation solidaire intergénérationnelle;
- Participer aux différentes réunions organisées pour associer autour du projet de logement intergénérationnel les professionnels, les intervenants, les résidents et leurs familles ;
- Adapter la charte et la convention d'occupation à titre précaire au projet de l'établissement ;

→ Etape 2

- Présenter un ou plusieurs jeunes motivés par le projet ;
- Organiser un temps d'immersion au sein de l'établissement pour vérifier la motivation du (des) jeune(s) avant signature de la charte et de la convention d'occupation à titre précaire ;

→ Etape 3

- Assurer le suivi tout au long de la cohabitation et son éventuel renouvellement avec le même jeune ou un nouveau jeune.

L'intervention de Générations et Cultures sera pris en charge comme suit :

→ Etapes 1 et 2

- L'accompagnement de l'organisme hébergeur à la construction de son projet intergénérationnel (définition et rédaction du projet et des supports administratifs nécessaires) :

300€ - Payé sur facture à l'association au démarrage du processus d'accompagnement

- La recherche de l'hébergé:

250€ - Payé sur facture au démarrage du processus d'accompagnement

(100€ à la première convention avec l'établissement)

→ Etape 3

- le suivi du conventionnement : **250€ - Payé sur facture à chaque nouvelle convention ou renouvellement de convention avec l'hébergé**

(100€ à la première convention avec l'établissement)

Soit un prix global de 500 EUROS par convention

Nos coordonnées bancaires :

42559	10000	08002891131	77	GROUPE CREDIT COOPERATIF
Code étab.	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 9113 177

BIC : CCOPFRPPXXX

Code Siret : 324 535 525 00020

Siren : 324535525

Fait àle.....

**Pour l'Association Générations et Cultures
Po Henri Le Marois, Président,**

Anne-Sophie LAPALUS, Directrice

Pour la structure d'hébergement

.....
(Nom du responsable de la structure)

.....

Signature